Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260518-202637-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE BOQUEHO

NOMBRE DE CONSEILLERS	**15**
CONSEILLERS PRESENTS	**11**
VOTANTS	**14**

SEANCE DU 06 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 Mai les membres du Conseil municipal de la Commune de Boquého se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le **30 avril 2026** conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Heure du début de la séance : 20 heures

ETAIENT PRESENTS : HALLET Anne-Hélène, BENOIT Sally, CORBEL Thomas, DELARUE Gilles, LE MOAL Anne-Marie, MICHEL Fabien, PETIT Céline, PINÇON Gwendal, SERANDOUR Sandrine, TEFFO Cédric, ARTHUR Marie

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : LE QUELLENNEC Gaëlle par LE MOAL Anne-Marie, ANDRE Loïc par CORBEL Thomas, CHRISTIEN Julie par ARTHUR Marie

ETAIT ABSENT : LE BELLEGUY David

INVITES :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

SECRETAIRE DE SEANCE : PINÇON Gwendal

Délibération 2026-37

Commissions thématiques et groupes de travail communautaires

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

Madame le Maire fait savoir que le Conseil Communautaire du 28 avril dernier a décidé de créer différentes commissions thématiques intercommunales. Il en a également fixé la composition :

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260518-202637-DE

Six Commissions thématiques et Trois groupes de travail communautaires :

- **Commission « Développement économique, emploi & insertion par l'activité économique"**
- **Commission « Petite enfance, enfance et jeunesse »**
- **Commission « Développement culturel »**
- **Commission « Aménagement, habitat, gens du voyage & mobilités »**
- **Commission « ressources naturelles et environnement »** *Seul 1 suppléant par commune doit donc être nommé pour cette commission*
- **Commission « Déchets »**
- **Groupe de travail « climat »**
- **Groupe de travail « Développement sportif »**
- **Groupe de travail « Coopération décentralisée »**

Il en a également fixé la composition : 1 représentant titulaire et 1 suppléant par commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 3 voix contre :

- DESIGNE 1 titulaire par commission et groupe de travail sauf pour la Commission « ressources naturelles et environnement »

- DESIGNE 1 suppléant par commission et groupe de travail

Tableau joint en Annexe

Décision

Pour : 11	Abstention :	Contre : 3

Le 06 MAI 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Anne-Hélène HALLET



